

Temps d'échanges entre tuteurs familiaux

L'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs met en place des temps d'échange entre tuteurs familiaux pour leur offrir l'opportunité de partager leur expérience avec celle des autres, en présence d'une médiatrice familiale diplômée d'état et d'un mandataire judiciaire du service.

Qu'est-ce qu'un tuteur familial ?

Dans le contexte actuel, chaque famille peut un jour se trouver concernée par l'exercice d'une mesure de protection pour l'un de ses proches, frappé par la maladie, le handicap ou un affaiblissement dû à l'âge. Aujourd'hui, environ 800 000 personnes sont protégées, dont plus de la moitié par leur famille.

Le curateur ou tuteur est la personne désignée pour mettre en œuvre au quotidien la mesure de protection. Ses missions varient en fonction du type de mesure (sauvegarde, curatelle, tutelle...). De ces missions, précisées dans le jugement initial, découlent certaines obligations (inventaire, compte de gestion, etc.).

Un service à destination des familles, tuteurs familiaux et professionnels

L'UDAF du Doubs, forte de son expérience tutélaire et souhaitant favoriser les solidarités générationnelles, a créé un dispositif gratuit d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, à la disposition des familles et des partenaires du département.

Depuis 2010, des mandataires judiciaires à la protection des majeurs assermentés et soumis au secret professionnel remplissent cette mission à l'UDAF de Besançon, Montbéliard et Pontarlier. Le service est gratuit et confidentiel.

L'objectif est de rendre accessible l'exercice du mandat qui est confié aux familles, dans le respect de la vie privée des personnes protégées, et des relations familiales existantes.

Ce service s'adresse :

- Aux familles, en amont de la mesure de protection, pour leur apporter de l'information nécessaire à la compréhension des différents types de mesures de protection ;
- Aux tuteurs familiaux, par le biais d'entretiens individuels ou de réunions collectives sur des thèmes liés à l'exercice du mandat. Cette information est nécessaire pour leur permettre d'appréhender cette future mission de manière sereine et avisée et de la remplir dans les meilleures conditions ;
- Aux professionnels et bénévoles en lien avec les personnes protégées pour répondre à leurs questions sur les mesures.

Depuis sa création, le service ne cesse de se développer et rencontre de plus en plus de familles chaque année, inscrivant ainsi l'activité dans une démarche dynamique.

Des conventions ont été signées depuis 2014 avec les Tribunaux d'Instance du Doubs afin que les professionnels de ce service tiennent des permanences les jours d'audience et permettent d'informer et de rassurer les personnes, avant l'audition auprès du Juge des Tutelles.

Un site internet avec un espace dédié aux tuteurs familiaux et une documentation spécifique a également été créé : www.udaf25.fr

Nouveau : des temps d'échanges entre tuteurs pour répondre à la demande

Nous relevons à travers les entretiens menés avec les tuteurs familiaux, qu'ils sont bien souvent isolés face aux difficultés d'exercice du mandat judiciaire qui leur est confié. Il est parfois compliqué d'assumer leur mandat de façon sereine, compte tenu des interactions qui peuvent être conflictuelles avec les autres membres de la famille.

C'est pourquoi le service ISTF (Information et soutien aux tuteurs familiaux) a mis en place des groupes d'échanges entre tuteurs pour permettre de compléter le soutien technique habituellement proposé par notre service et pouvoir apporter aux tuteurs familiaux un soutien lié à des questions d'ordre éthiques, personnelles, affectives qui peuvent se poser lors de l'exercice de leur mandat judiciaire.

A Besançon :

Le mardi 11 février ou mardi 24 mars de 18h à 20h30

Maison de la Famille – 12 rue de la Famille (salle Georges Pernot)

Inscriptions auprès de Mme GAUTHIER : cgauthier@udaf25.fr ou 07 57 55 38 00

A Montbéliard :

Le jeudi 6 février ou jeudi 26 mars de 18h à 20h30

2 rue du Dr Flamand (locaux de l'ancienne maternité) au 1^{er} étage

Inscriptions auprès de Mme QUINTY : mquinty@udaf25.fr ou 03 81 90 00 22

Contact presse :

Lucie TROUTET 03 81 80 89 24

ltroutet@udaf25.fr

L'Union Départementale des Associations Familiales est une association de loi 1901 chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire du Doubs. Réseau d'une centaine d'associations familiales représentant 10 000 familles, l'UDAF gère également des services aux familles (Délégués aux Prestations Familiales, Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux, Centre Départemental d'Information sur le Crédit à la Consommation, SVP Familial, Observatoire de la famille).